



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Présentation du « Plan Gel » :
Les dispositifs de soutien aux agriculteurs et entreprises
des secteurs agricoles et viticoles précisés en Conseil des ministres**

Paris, le 23 juin 2020

Lors du Conseil des ministres de ce jour, Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté les mesures de soutien engagées par le Gouvernement en réponse aux vagues de gel du printemps 2021. Ces mesures concrétisent les annonces faites par le Premier ministre dès le 17 avril dans le cadre d'un « Plan Gel ».

Entre les 4 et 8 avril, 81 départements ont été placés en « exceptionnalité climatique » par Météo France à la suite d'épisodes soudains de gel. Cette situation exceptionnelle a causé d'importants dégâts dans les exploitations agricoles notamment pour les secteurs de l'arboriculture, de la viticulture et des grandes cultures.

La réponse apportée par le Gouvernement a donc été construite pour répondre à la fois à cette urgence pour des exploitants ayant perdu leur récolte, et donc des revenus pour les récoltes estivales, mais également pour accompagner dans la durée tous les secteurs touchés. Estimé à plus d'1 milliard d'euros, ce plan active plusieurs dispositifs ; certains inédits et d'autres déjà existants mais dont l'ampleur est décuée.

Des premiers versements d'urgence et des avances ont déjà été engagés pour plus de 2 700 exploitants. L'accès aux dispositifs développés dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 a également été permis (prêts garantis par l'Etat et régime de l'activité partielle). Dès la fin de ce mois de juin, des avances sur les indemnisations de pertes dans le cadre des calamités agricoles pour les producteurs de fruits à noyau seront également versées.

Le « Plan Gel » se poursuit en lien avec l'ensemble des parties prenantes et les services territoriaux de l'Etat pour apporter les réponses les plus adaptées et efficaces à chaque situation. Dans ce cadre le secteur de la transformation, dépendant de la production agricole, sera accompagnée.

Au-delà des soutiens financiers et à l'occasion de cette crise, le Gouvernement a appelé à une réflexion sur l'adaptation de notre modèle agricole aux aléas du changement climatique et une meilleure production de nos agriculteurs. Celle-ci est pilotée dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique lancé le 28 mai 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et le Ministère de la Transition écologique. Il doit notamment

rendre avant mi-juillet des recommandations pour une refonte du système de l'assurance récolte.

L'ensemble des dispositifs déployés dans le cadre du « Plan Gel » :

- Fonds d'urgence pour les exploitants les plus touchés : 20 M€
- Prise en charge des cotisations sociales pour près de 70% des exploitations : 170 M€
- Prêt garanti par l'Etat et PGE Saison élargi
- Régime de l'activité partielle « Covid » accessible au secteur agricole
- Dégrèvement des taxes sur le foncier non-bâti
- Indemnisation des pertes constatées dans le cadre des calamités agricoles pour toutes les filières touchées, y compris celles qui ne sont habituellement pas couvertes et système d'avances sur les indemnisations de calamités agricoles pour les producteurs d'abricots, prunes, pêches et cerises : 500 M€
- Dispositif de compensation des pertes subies par les entreprises de l'aval : 150 M€
- Doublement de l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements de protection contre les aléas climatiques dans le cadre du plan France Relance : passant de 100 à 200 M€

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv